

BAREME DES HONORAIRES

Mis à jour au 01/01/2025

Transaction

Honoraires de Transaction

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 75.000 €	6000 € minimum forfaitaire
De 75 001 € à 150 000 €	8 % du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 6 000 €
De 150 001 € à 225 000 €	7 % du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 10 500 €
De 225 001 € à 300 000 €	6 % du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 13 500 €
Au-delà de 300 000 €	5 % du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 15 000 €

*A la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

Location

Honoraires de Location à la charge du bailleur et à la charge du locataire*

Locaux à usage d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

	Hors zone tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Frais d'entremise et négociation (propriétaire)	100 € TTC	100 € TTC	100 € TTC
Constitution de dossier, visite, rédaction du bail (plafond locataire)	8 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²
Réalisation de l'état des lieux entrée et/ou sortie (plafond locataire)	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

*Plafonnement établi par la Loi ALUR : Application du décret n°2014-890 du 1er août 2014. Libre pour le propriétaire.

Locaux commerciaux : 15% TTC du loyer annuel charges comprises.

Locations saisonnières : 20% TTC des sommes encaissées.

Estimation - Valeur Vénale et Valeur Locative

0.10% de la valeur estimée avec un minimum forfaitaire de 180 € TTC.

Gestion Locative

Honoraires de Gestion

Taux de gestion courante (sur les montants encaissés)	8,40 % TTC
Gestion de contrat d'assurance - si adhésion GLI*	1,65 % TTC
*Le contrat de Garantie de Loyers Impayés est proposé en option à 1,85% TTC des montants encaissés. <u>Sont inclus</u> : -Loyers, charges, taxes, indemnités d'occupations et frais de contentieux (sans limite de durée ni de montant et aucune franchise) -Dégradations immobilières jusqu'à 10 000 € (aucune franchise) -Protection juridique jusqu'à 15 000 € (seuil d'intervention de 250 €).	

Honoraires complémentaires de gestion locative :

- Prestation Le Permis de Louer - Demande d'autorisation préalable à la mise en location : 75 € TTC
- Prestation Le Permis de Louer - Déclaration de mise en location : 55€ TTC
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 65€ TTC
- Frais annexes locations saisonnières de type conciergerie : sur devis
- Gestion de dossiers Sinistres : 35 € TTC
- Frais d'entremise artisans, déplacement agence pour sinistre et constatations : 15 €TTC
- Gestion contrats PNO : 15€ TTC